Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-212902167-20251211-DLIB_20251208-DE

COMMUNE DE PLUGUFFAN

Séance du 11 décembre 2025
Délibération n° 2025-12-08
Domaine d'intervention : 7.10
Nomenclature « Actes »
Nombre de conseillers en exercice : 27

Délibération du conseil municipal

L'an deux mille vingt-cinq le onze décembre, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de PLUGUFFAN, régulièrement convoqué le cinq décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain DECOURCHELLE, Maire.

Étaient présents tous les conseillers en exercice, à l'exception de Madame Françoise GUIZIOU, Madame Nathalie CADIOU-LE BERRE et Madame Chloé VELLY.

Madame Françoise GUIZIOU a donné procuration à Madame Edith PLOUZENNEC ;
Madame Nathalie CADIOU-LE BERRE a donné procuration à Monsieur Ronan LE QUÉAU.

Madame Julie GUILLERMOU a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Droits et tarifs communaux à compter du 1er janvier 2026

Chaque année, le conseil municipal délibère sur les tarifs applicables aux usagers des services municipaux. Les tarifs sont valables à compter du 1er janvier 2026.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur Pascal LINCOT, adjoint au maire ;

VU l'avis favorable de la commission « Finances et affaires générales » réunie le 27 novembre 2025 ;

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des suffrages exprimés (pour : 26 ; contre : 0 ; abstention : 0) ;

- **APPROUVE** les droits et tarifs communaux présentés ci-après pour une application à compter du 1er janvier 2026.

Services techniques - Infrastructures

Travaux et interventions d'urgence exécutées par les équipes techniques

En cas d'interventions ponctuelles urgentes des agents des services techniques sur des propriétés privées ou sur le domaine public, suite à des dégradations ou liées à la sécurité publique, à la sécurité des personnes ou des biens, à la protection de l'environnement :

Bases permettant l'établissement des factures :

- Main d'œuvre : prix horaire 40,00 euros

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-212902167-20251211-DLIB_20251208-DE

- Tractopelle (avec chauffeur) - prix horaire 60,00 euros
- Epareuse (avec conducteur) - prix horaire 90,00 euros
- Tracteur (avec chauffeur) - prix horaire 60,00 euros
- Balayeuse ou microtracteur avec chauffeur - prix horaire 90,00 euros
- Autres matériels : le prix est basé sur celui des barèmes des prix publics de location, majoré de 10 %,
- Matériaux mis en œuvre : coût réel

Terre arable

Vente de terre arable	15,00 € le mètre cube
Frais d'enlèvement et de transport	à la charge des acquéreurs

Droits de place et de stationnement

Installation de Terrasses		
Emplacement aménagé (structure en dur, terrasse fixe)	10,21 € / m² / année	prix actualisé chaque année le 1er janvier sur l'indice INSEE 001763783 « restaurants, café et établissements similaires » tarif = tarif en cours x (indice octobre n / indice octobre n-1)
Installation de tables de terrasses mobiles	8,68 € / m² / année	

Travaux et chantiers	
dépôts de matériels et de matériaux pour travaux : empiètement sur trottoirs et chaussées : échafaudages, palissades de chantier, barrières de sécurité	Base forfaitaire 5 € + 2 € par jour
occupation de place(s) de stationnement (véhicules hors VL, engins mobiles pour chantiers, bennes, nacelles, baraque de chantier,…)	8 € par jour/véhicule ou engin
occupation par véhicules de déménagement emménagement	gratuit un jour, au-delà 20 € par jour/véhicule
occupation du domaine public sans autorisation	120 € par jour

Manifestations spécifiques		
spectacle marionnettes, théâtre	20 € par jour de représentation	tout dépassement de la durée du forfait initial engendre la prise en compte d'un nouveau forfait
spectacle acrobatique, cirque et installation similaire : cirque de 50 à 150 m²	50 € / emplacement/semaine (durée incompressible)	
cirque de 150 à 300 m²	100 € / emplacement/semaine (durée incompressible)	

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-212902167-20251211-DLIB_20251208-DE

cirque de plus de 300 m²	200 € / emplacement/semaine (durée incompressible)	
manèges, stands et attractions, structures gonflables	20 € par jour	
caravanes et véhicules d'accompagnement	gratuité	

Animations commerciales	
Ventes au déballage	
brocante, vide grenier, braderies	forfait 5,00 € + 1€/ml/jour
ventes au déballage organisées par des associations	gratuit
ventes au déballage organisées par les écoles	gratuit
Commerçants sédentaires - extension d'activité	
étals, étalages sur trottoirs, stands divers	
régulier : vente régulière, journalière, hebdomadaire ou week-end, supérieure à 30 jours cumulés sur une année civile	forfait 50,00 €/ trimestre
occasionnel : vente occasionnelle d'une durée inférieure à 30 jours cumulée sur une année civile	forfait 5,00 € + 1€/ml/jour
chapiteaux, kiosques, comptoirs extérieurs, distributeurs	20,00/ml/an
taxation d'office pour extension sans autorisation	30 €/jour

Commerçants ambulants	
camion de restauration rapide	
occasionnel : jusqu'à 5 jours de présence dans le mois	forfait 10€/jour/véhicule
régulier : à partir de 6 jours de présence dans le mois	forfait 50 €/mois/véhicule
camion de commerce type camion outillage	35 €/jour
Marché hebdomadaire	
abonnés au trimestre sans électricité	forfait 50,00/ trimestre *
abonnés au trimestre avec électricité	forfait 60,00 / trimestre *
	* : gratuité du 1er trimestre pour les nouveaux commerçants
passagers à la journée	forfait 5,00 € + 1€/ml/jour
taxation d'office pour installation sans autorisation	30 €/jour

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-212902167-20251211-DLIB_20251208-DE

Mise à disposition des terrains communaux aux agriculteurs en vue de leur exploitation

Référence : délibération du conseil municipal du 26 avril 2002

Localisation des terrains	Tarifs nets
En zone artisanale	63,00 euros l'hectare
Hors du périmètre A de protection captage d'eau potable de Kervoelig	63,00 euros l'hectare
Dans le périmètre A de protection captage d'eau potable de Kervoelig	Mise à disposition gratuite

Services administratifs

Photocopies

Service aux particuliers : gratuit avec fourniture du papier par les particuliers au-delà de 10 tirages.

Service aux associations : gratuit avec fourniture par les associations du papier nécessaire aux tirages.

Spectacles, concerts, ateliers, animations et activités artistiques et culturelles organisés par la commune

Catégorie	1	2	3	4	5	6	7	8
Tarif normal	Offert par la commune	Prix libre au chapeau	5,00 €	8,00 €	10,00 €	12,00 €	15,00 €	17,00 €
Tarif prévente, étudiants, demandeurs d'emploi, moins de 18 ans			5,00 €	5,00 €	8,00 €	10,00 €	13,00 €	15,00 €
Tarifs moins de 12 ans			gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit

Espaces, salles et location de matériels

UTILISATION DES ESPACES DU COMPLEXE SALVADOR ALLENDE					
ESPACES				Autoentrepreneurs	

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-212902167-20251211-DLIB_20251208-DE

		Associations locales ayant leur siège social à PLUGUFFAN	Associations extérieures - Entreprises	(tarif annuel)	Particuliers habitant la commune
Salle socio-culturelle	Journée	Gratuit	700 €		Pas de mise à disposition
	½ journée		400 €		
	Année*			550 €*	
Local traiteur		Gratuit	200 €		
Salle de réunion	Journée	Gratuit	250 €		
	½ journée		125 €		
	Année*			220 €*	
Hall d'accueil		Gratuit	80 € si location uniquement du hall		
Mezzanine	Journée	Gratuit	250 €		
	½ journée		125 €		
	Année*			220 €*	
Salle omnisports	Activités sportives	Gratuit	700 €		
	Année			550 €*	
	Autres Activités	Gratuit	1 200 €		
	Année*			1 200 €*	
Dojo		Gratuit	400 €		
	Année*			400 €*	
Technicien	Forfait		160 € les 4 heures	160 € les 4 heures	
Perte de clé		Pénalité équivalente au coût de reproduction			
Perte de badge		30 € l'unité			
Pénalité en cas d'absence de nettoyage des locaux		Pénalité équivalente au coût de nettoyage par un prestataire (coût facturé à la commune pour l'(les)			

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-212902167-20251211-DLIB_20251208-DE

	intervention(s)) ou par le personnel communal (coût agent(s), fournitures, matériels, véhicules)	
Dégradation des locaux, du matériel	Pénalité équivalente au coût de remise en état ou de remplacement par un prestataire (coût facturé à la commune pour l'(les) intervention(s)) ou par le personnel communal (coût agent(s), fournitures, matériels, véhicules)	

**Tarifs applicables pour l'occupation de salles pour des activités à l'année soit, une trentaine de séances d'environ une heure hebdomadaire*

Pour une demande ponctuelle : 25 € de l'heure.

Une indemnité de résiliation est fixée à 50% du montant de la location si une annulation intervient dans les 15 jours précédant la date de location.

Sur demande spécifique auprès de la Mairie et après accord de cette dernière après analyse du dossier présenté, la gratuité pourra être accordée aux associations d'intérêt général à but non lucratif dont le siège est extérieur à la commune.

UTILISATION DES SALLES DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS						
Catégories d'utilisateurs			**Salle 1**	**Salle 2**	**Salle 3**	**Cuisine**
1	Associations locales		Gratuit			
2	Associations extérieures Entreprises	Journée	250 €	250 €	250 €	50 €
		1/2 journée	150 €	150 €	150 €	50 €
3	Autoentrepreneurs	Tarif annuel *	250 € *	250 € *	250 € *	50 €*
4	Particuliers habitant la commune	1 Journée	100 €	100 €		70 €
		2 Journées	150 €	150 €		100 €
5	Partis politiques / Candidats à des fonctions publiques électives		Gratuit pendant les périodes de campagne préélectorale er électorale. Hors période de campagne préélectorale et électorale : gratuit jusqu'à 4 occupations pa an ; Au-delà de 4 de 4 réunions par an : application des tarifs correspondant à la catégo « associations extérieures – entreprises ».			

**Tarifs applicables pour l'occupation de salles pour des activités à l'année soit, une trentaine de séance d'environ une heure hebdomadaire*

Pour une demande ponctuelle : 25 € de l'heure.

Une indemnité de résiliation est fixée à 50% du montant de la location si une annulation intervient dans les 15 jours précédant la date de location.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-212902167-20251211-DLIB_20251208-DE

Sur demande spécifique auprès de la Mairie et après accord de cette dernière après analyse du dossier présenté, la gratuité pourra être accordée aux associations d'intérêt général à but non lucratif dont le siège est extérieur à la commune.

REMBOURSEMENT VAISSELLE ET MATERIELS DES SALLES COMMUNALES				
	Montant unitaire (€)			Montant unitaire (€)
Assiette plate 27 cm	6,50		Planche à découper	12,50
Verre à pied 19 cl	3,00		Carafe 1 litre	6,00
Fourchette	1,00		Tasse à café 20 cl	7,00
Couteau de table	2,00		Plat de service « légumier » inox	7,00
Cuillère de table	1,00		Plat de service ovale inox 45 cm	8,50
Cuillère à café	0,50		Braisière inox diam 36 cm	94,00
Cuillère pleine de service	9,50		Casserole inox diam 24 cm induction	26,50
Eplucheur 7 cm	5,00		Casserole inox diam 18 cm induction	19,50
Couteau office 9 cm	10,00		Poêle inox anti adhésive diam 32 cm	53,50
Couteau à pain 20 cm	18,00		Poêle inox anti adhésive diam 24 cm induction	36,50
Passoire conique inox	46,00		Plats de cuisson inox 2/3 – hauteur 6.5 cm avec couvercle	21,00

Cimetière communal

Concessions de terrains

Concessions ordinaires ou mini concessions	Prix au mètre carré	Arrondi à l'unité
Pour 15 ans	68,30 €	**68,00 €**
Pour 30 ans	136,59 €	**137,00 €**

NB : Aucune concession de 50 ans n'est attribuée depuis le 1er janvier 2025.

Il en résulte les tarifs suivants :

Pour les concessions de terrains ordinaires (adultes)

Durée	Tarifs nets d'acquisition ou de renouvellement de concessions de terrains ordinaires en euros **en 2025**	
	"ancien" cimetière	"nouveau" cimetière

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-212902167-20251211-DLIB_20251208-DE

	Espace simple 2 m²	Espace double 5 m²	Espace triple 8 m²	Espace simple 2 m²	Espace double 6 m²	Espace triple 10 m²
15 ans	**136,00 €**	**340,00 €**	**544,00 €**	**136,00 €**	**408,00 €**	**680,00 €**
30 ans	**274,00 €**	**685,00 €**	**1 096,00 €**	**274,00 €**	**822,00 €**	**1 370,00 €**

Pour les mini- concessions (petits cercueils et urnes) du "nouveau" cimetière

	2025	
Durée	Tarifs nets d'acquisition ou de renouvellement de mini-concessions de terrains	Arrondis à l'unité
	Espace simple 0,80 m²	
15 ans	54,40 €	**54,00 €**
30 ans	109,60 €	**110,00 €**

Concessions de cases dans le columbarium

	2025	
Durée de la concession	Tarif d'acquisition ou de renouvellement	Arrondi à l'unité
10 ans	407,71 €	**408,00 €**
20 ans	815,42 €	**815,00 €**
30 ans	1 223,14 €	**1 223,00 €**

Accès aux espaces ou équipements

Jardin du souvenir
Redevance pour l'inscription sur la stèle du nom des personnes dont les cendres sont dispersées dans l'espace du souvenir (fourniture de la plaque, gravure et pose par les services techniques) : 100,00 €.

Caveau d'attente

	Tarif	Arrondi à l'unité
Taxe d'entrée et de sortie	39,49 €	**39,00 €**
Séjour : les 60 premiers jours	2,43 € par jour	**2,00 €**
Séjour : au-delà de 60 jours	3,30 € par jour	**3,00 €**

Le Maire,

Alain DECOURCHELLE